



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 19 mars 2015

Conseillers communautaires en exercice : 136

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 7.1, 7.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

**Étaient présents :** **Amagney :** M. Thomas JAVAUX (représenté par M. Dominique DUCASSE) **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN (jusqu'au 0.2), M. Pascal BONNET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 4.5), M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), M. Emile BRIOT, M. Guericc CHALNOT (jusqu'au 3.3), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir du 1.1.1), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 0.2), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN (à partir du 1.1.1), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT (jusqu'au 2.4), M. Thierry MORTON (jusqu'au 3.1), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.1), Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) **Beure :** M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1), Mme Chantal JARROT **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Busy :** M. Alain FELICE (à partir du 1.1.1) **Chalezeule :** M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Chemaudin :** Mme Marie-Pascale BRIENTINI **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Catherine DEMOLY **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO (à partir du 1.1.1), M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) **Fontain :** Mme Martine DONEY **Francois :** M. Eric PETIT **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Les Auxons :** M. Jacques CANAL **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.1), Mme Francine MARTIN **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.2.2) **Osselle :** Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à partir du 0.2), M. Daniel VARCHON **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Mme Annie SALOMEZ **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Routelle :** M. Daniel CUCHE **Saône :** Mme Sylvie GAUTHEROT (jusqu'au 2.4) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET (jusqu'au 0.2) **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON (représenté par Mme Danièle LAGARDE jusqu'au 2.4) **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.2)

**Étaient absents :** **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN, M. Thibaut BIZE, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSERRIN, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, M. Michel VIENET **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **Francois :** Mme Oriane DELAGUE **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Les Auxons :** Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Morre :** Mme Marie-Christine MARTINET **Novillars :** Mme Christine BITSCHENE **Pirey :** Mme Odette COMTE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN **Saône :** M. Yoran DELARUE **Thise :** Mme Laurence GUIBRET **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL

**Secrétaire de séance :** Mme Thérèse ROBERT

#### Procurations de vote :

**Mandants :** T. BIZE, N. BODIN (à partir du 1.1.1), G. CHALNOT (à partir du 3.4), C. COMTE-DELEUZE, C. DEVESA (jusqu'au 0.2), L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI, J. GROSERRIN (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 4.5), P. JEANNIN (jusqu'au 0.2), M. OMOURI, C. MICHEL, T. MORTON (à partir du 3.2), R. REBRAB, D. SCHAUSS (jusqu'au 0.2), M. VIENET, M. ZEHAF (jusqu'au 0.2), P. GUILLAUME, B. ASTRIC, G. GAVIGNET, G. GALLIOT, B. ANDREOSSO (pour le 0.2), O. DELAGUE, C. CUINET, S. RUTKOWSKI, MP. MARQUIS, D. HUOT (jusqu'au 0.2), D. PARIS, MC. MARTINET, C. BITSCHENE (jusqu'au 1.2.2), O. COMTE, J. KRIEGER, Y. DELARUE, A. LORIGUET (à partir du 1.1.1), D. JACQUIN, J. BAVEREL (à partir du 1.1.1)

**Mandataires :** S. JOLY, F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.1), S. WANLIN (à partir du 3.4), P. GONON, E. ALAUZET (jusqu'au 0.2), S. PESEUX, L. CROIZIER (à partir du 1.1.1), AS. ANDRIANTAVY, P. BONNET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 4.5), A. POULIN (jusqu'au 0.2), M. SEBBAH, D. DARD, Y. POUJET (à partir du 3.2), K. ROCHDI, P. CURIE (jusqu'au 0.2), ML. DALPHIN, S. WANLIN (jusqu'au 0.2), C. BOTTERON, JP. MICHAUD, MP. BRIENTINI, C. DEMOLY, Y. GUYEN (pour le 0.2), E. PETIT, T. ROBERT, M. LOYAT, J. CANAL, P. CONTOZ (jusqu'au 0.2), B. MADOUX, JM. CAYUELA, P. BELUCHE (jusqu'au 1.2.2), R. STEPOURJINE, C. LIME, M. DONEY, F. TAILLARD (à partir du 1.1.1), P. DUCHEZEAU, P. CHANEY (à partir du 1.1.1).

Délibération n°2015/002752

Rapport n°7.1 - Fonds manifestations culturelles et sportives - Instruction des demandes de subventions du 1<sup>er</sup> semestre 2015 (> 10 000 €)

## Fonds manifestations culturelles et sportives - Instruction des demandes de subventions du 1<sup>er</sup> semestre 2015 (> 10 000 €)

**Rapporteur** : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

**Commission** : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015-2020 « Manifestations / actions culturelles et sportives (fonds d'aides) »	Montant prévu au BP 2015 : 60 000 € (enveloppe) Montant de l'opération : 15 000 €

### Résumé :

Ce rapport porte sur l'attribution d'une subvention dans le cadre du fonds d'aide « manifestations » (culturelles, sportives, touristiques et patrimoniales) pour le 1<sup>er</sup> semestre 2015. L'association Musiques en Perspectives organise son 10<sup>ème</sup> festival en mai 2015. Le Département Musiques Anciennes du CRR est un département phare, et Musiques en Perspectives développe un partenariat important avec le Conservatoire. Pour cette raison, il est proposé d'accorder une subvention de 15 000 €.

L'association Musiques en Perspectives organise son 10<sup>ème</sup> festival en mai 2015. Dans le cadre d'une programmation de qualité et du fait de la présence de musiciens de renommée européenne et mondiale, le festival concourt à mettre en valeur le patrimoine architectural et culturel de Besançon, de son agglomération et à développer le rayonnement du territoire.

Chaque année, Musiques en Perspectives effectue un travail en amont avec les élèves du CRR, des enfants présentant un handicap et des élèves de différents collèges, lycées, écoles et écoles de musique du Grand Besançon, le but étant de les familiariser avec les œuvres exécutées et les instruments joués pendant le festival.

La manifestation étant en forte adéquation avec la compétence CTS, contribuant au rayonnement du Grand Besançon et favorisant l'accès à tout public, il est proposé d'accorder 15 000 € à l'association Musiques en Perspectives.

A titre d'information, le soutien financier à 12 manifestations se déroulant au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015 ont fait l'objet d'une autre délibération (du bureau dans le cadre de sa délégation) pour un montant total de 31 000 €. Le montant total des subventions attribuées au titre du fonds pour « manifestations » pour le premier semestre 2015 s'élève donc à 46 000 €.

**Mme R. REBRAB, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.**

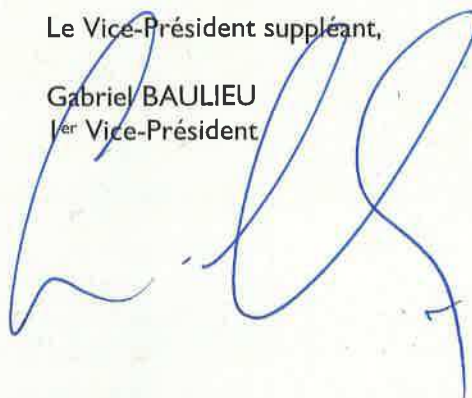
**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 15 000 € à l'association Musiques en Perspectives dans le cadre du fonds « manifestations » pour l'organisation du festival en 2015,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre le Grand Besançon et l'association Musiques en Perspectives.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 125

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le 26 MARS 2015



**Convention**  
**entre le Grand Besançon et**  
**l'association « Musiques en Perspectives »**

**Entre :**

La Communauté d'Agglomération, du Grand Besançon (CAGB), représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du 19 mars 2015, d'une part,

**Et :**

L'association bénéficiaire, dénommée « Musiques en Perspectives », dont le siège est situé 11 chemin des Granges ; 25660 Montfaucon, et représentée par le Directeur du Festival Musiques en Perspectives de Besançon/Montfaucon ; Arthur SCHOODERWOERD, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du 5 novembre 2012 et mandaté par la Présidente de l'association, Blandine COMTE, d'autre part,

**Préambule**

L'association « Musiques en Perspectives » organise chaque année, depuis 2006, le Festival Musiques en Perspectives de Besançon/Montfaucon.

Dans le cadre d'une programmation de qualité et par la présence de musiciens de grande renommée, le festival concourt à mettre en valeur le patrimoine architectural et culturel de Besançon et de son agglomération et à développer le rayonnement du territoire.

L'association « Musiques en Perspectives » effectue chaque année un travail pédagogique, en amont du festival, notamment avec les élèves du CRR, des enfants présentant un handicap et des élèves de différents collèges et lycées du Grand Besançon, le but étant de les familiariser avec les œuvres exécutées et les instruments utilisés pendant le festival.

Le Grand Besançon a arrêté des critères relatifs à l'attribution de son fonds d'aide « fonds manifestations » (manifestations culturelles, patrimoniales, touristiques ou sportives) par délibération du 19 novembre 2009.

Au regard de ces critères, la manifestation Festival Musiques en Perspectives de Besançon / Montfaucon est apparue relever de la catégorie I (manifestation en forte adéquation avec la compétence Culture-Tourisme-Sports du Grand Besançon, contribuant à son rayonnement, ayant lieu sur au moins 2 communes, et favorisant l'accès à tout public car :

- ce festival musical est en lien très étroit avec la compétence culturelle du Grand Besançon, qui porte principalement sur le champ musical (CRR, Réseau des écoles de musique) et vient conforter l'enseignement des musiques anciennes dispensé au CRR ;
- un rayonnement régional et au-delà est attendu pour cette manifestation, comme cela a été le cas lors des dernières éditions ;
- ce festival contribue à la dynamique culturelle du territoire ; dans leur programmation 2015, les organisateurs ont notamment prévu plusieurs concerts dans les communes du Grand Besançon ; la programmation détaillée est encore en cours d'élaboration.
- les organisateurs du festival sont soucieux de proposer une manifestation respectueuse de l'environnement en tendant vers la notion d'éco-festival,
- les organisateurs mettent en place un certain nombre d'actions afin de rendre le festival véritablement accessible à tout public, notamment aux personnes issues d'un milieu défavorisé, aux jeunes de moins de 26 ans, aux personnes en recherche d'emploi, aux allocataires RSA,
- les organisateurs ont, dans ce sens, amorcé un travail en amont du festival avec certaines écoles et collèges du Grand Besançon,
- les organisateurs mettent en place également un certain nombre d'actions pour des personnes présentant un handicap.

## Il est convenu et arrêté ce qui suit :

### **Article 1<sup>er</sup> - Objet de la convention**

Le Grand Besançon a décidé d'accorder une subvention de 15 000 € à l'association « Musiques en Perspectives » pour l'organisation du festival de musiques en perspective Besançon-Montfaucon qui se déroulera du 15 au 24 mai 2015.

La présente convention a pour objet de définir les différents engagements des parties dans le cadre de la manifestation Festival Musiques en Perspectives de Besançon / Montfaucon.

### **Article 2 - Engagements de l'association**

L'association s'engage à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son objectif,
- utiliser la subvention versée par le Grand Besançon aux seuls objets précisés dans l'article 1,
- transmettre au Grand Besançon le compte-rendu financier de la manifestation, ainsi que le bilan comptable de l'année, au plus tard dans les six mois suivant la date de clôture de l'exercice pour lequel a été attribuée la subvention,
- citer le Grand Besançon comme partenaire dans l'opération de communication sur la manifestation et mettre en place les modalités de partenariat arrêtées avec le service communication,
- mettre en œuvre une démarche éco-citoyenne pendant tout le déroulement de la manifestation.

### **Article 3 - Engagements du Grand Besançon**

Le Grand Besançon s'engage à soutenir la manifestation Festival Musiques en Perspectives de Besançon / Montfaucon par :

- - le versement d'une subvention d'un montant de 15 000 €,
- - un appui en termes de communication :
  - la mise à disposition de vitabris,
  - un apport en nature via une communication sur la manifestation par le biais du site internet et du magazine du Grand Besançon,
  - des lots pour les musiciens.

Par ailleurs, un partenariat est mis en place entre le CRR et l'association (voir détail article 4).

### **Article 4 - Partenariat avec le CRR**

Dans le cadre du 10<sup>ème</sup> Festival de Musiques en Perspectives de Besançon/Montfaucon, le CRR s'engage à :

- organiser la classe de maître le samedi 16 mai ;
- organiser les concerts OFF des 18 mai et 21 mai à 12h30 au Centre Diocésain : concerts des classes de chant de Aniellà Nins et du département de musiques anciennes.
- intégrer le partenariat avec le festival dans le cadre de ses actions pédagogiques et culturelles de l'année scolaire 2014-2015 ;
- mettre à disposition la salle Berlioz pour la classe de maître du 16 mai.

La mention « En partenariat avec l'Association Musiques en Perspectives, 10<sup>ème</sup> Festival de Besançon/Montfaucon » sera portée sur les outils de communication du CRR pour les actions concernées.

### **Article 5 - Modalités de versement de la subvention**

Un acompte de 50 % permettant l'organisation de la manifestation, soit 7 500 € sera versé après signature de la convention, sur un compte ouvert au nom de l'association, le solde étant réglé sur présentation d'un bilan financier et d'un justificatif de réalisation de l'opération.

## **Article 6 - Cas d'annulation de la manifestation**

Le versement de la subvention est conditionné à la tenue effective de la manifestation. En cas d'annulation de la manifestation, le Grand Besançon pourra demander le remboursement de la subvention versée. Néanmoins, le Conseil Communautaire pourra décider ultérieurement de maintenir une subvention dont il fixera le montant.

## **Article 7 - Mise à disposition de matériels**

L'association s'engage à prendre soin du matériel mis à sa disposition par le Grand Besançon et à suivre les consignes de sécurité pour le montage des vitabris. Elle devra restituer l'intégralité du matériel en bon état d'entretien et de propreté. Un état des lieux contradictoire sera dressé lors de la prise de possession des matériels et des salles, ainsi qu'à leur retour.

## **Article 8 - Responsabilités - Assurance**

Les activités de l'association Musiques en Perspectives sont placées sous sa responsabilité exclusive. Elle devra notamment souscrire une assurance dommage aux biens pour le matériel mis à disposition par le Grand Besançon. Toutefois, concernant les activités organisées par le CRR qui se déroulent dans ses bâtiments et notamment avec ses élèves mineurs, ce dernier en conserve la responsabilité exclusive (responsabilité des personnes et des biens). De même, le CRR reste responsable de ses élèves lors de la classe de maître et lors du concert OFF. Les élèves mineurs devront donc être encadrés par des agents du CRR.

## **Article 9 - Dispositions particulières de contrôle**

L'association s'engage à faciliter le contrôle de la réalisation et à justifier à tout moment, sur la demande des services du Grand Besançon, de l'utilisation de la subvention reçue. Elle tiendra les documents administratifs et comptables à leur disposition à cet effet.

L'absence totale ou partielle du respect des clauses prévues à l'article 2 de la présente convention pourra avoir pour effets :

- l'interruption de l'aide financière du Grand Besançon,
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués,
- la non-prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'association.

## **Article 10 - Résiliation**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

## **Article 11 - Durée de la convention**

La présente convention est établie pour une durée de 1 an à compter de sa signature.

Fait en deux exemplaires, à Besançon, le .....

Pour l'association  
« Musiques en Perspectives »,  
Le Directeur du Festival mandaté par la  
Présidente Blandine Comte,

Arthur SCHOONDERWOERD

Pour la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon,  
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET